

# Conseil Municipal du 08/09/2021



**Présents** : Mmes COTTIER, CHAUSSIS, HALATRE, LE BOZEC, MALEUVRE  
M. LASSALLE, BARDY, BOUTIER, DEFFAINS, GIMENO, HILBEY, PAPION, VEINANTE  
**Absents excusés** : Mme PRIME donnant pouvoir à M. LASSALLE et M. BOUVET

La Séance commence par une présentation d'un PumpTrack par des adolescents de Lalleu. Au mois de juillet dernier, nous avons rencontré un certain nombre de jeunes de la commune qui nous avaient sollicités pour créer un terrain de bosses derrière la haie, nous avons alors sollicité une entreprise spécialiste de ce domaine, et cela nous a permis de nous rendre compte que nous ne voyons pratiquement jamais de jeunes dans le bourg et à fortiori sur le terrain actuel autour de la salle polyvalente. Afin de remédier à ce constat nous avons envisagé le réaménagement de l'espace complet. Plusieurs propositions ont été envisagées.

## **Révision allégée du PLUIH**

Les Conseillers, ayant reçu auparavant le dossier de révision, ont eu à se prononcer sur les modifications suivantes :  
Programme d'orientation et d'action (POA) concernant le logement locatif social en supprimant les aides sur les Commune de Bain de Bretagne et de Crevin et donc de majorer les aides sur les autres communes.  
Règlement graphique par la création de STECAL Habitat, Activité et équipement de loisirs et de tourisme, et Énergies renouvelables.  
Modification du Règlement écrit, mise à jour de quelques annexes, ouverture à l'urbanisation d'une Zone 2AUB à Poligné et réduction de la marge de recul de 100m de la RN 137 pour l'aménagement de cette bande de terrain par la Société Séché-Eco-Industrie à La Dominelais.

**Vote Pour : 14**

## **Soutien au CDG 35 pour la Santé au Travail**

Le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, dont les Collectivités Territoriales dépendent, nous a demandé d'émettre un vœu afin de le soutenir dans la demande de trouver une solution au manque de médecin du travail.

En tant que Commune, nous avons besoin des instances médicales et de la médecine de prévention.

Le Conseil Municipal apporte donc, à l'unanimité, son soutien pour le maintien des instances médicales et pour la médecine de prévention au sein du CDG 35.

**Vote Pour : 14**

## **Demande de remboursement à Réseauxcom pour les frais de résiliation d'Orange**

Suite au changement du standard et de la ligne téléphonique chez un nouvel opérateur, nous avons résilié notre contrat chez Orange. La demande n'ayant pas été faite dans les temps par la société Réseauxcom, nous avons reçu un rappel de 610,69€ à verser à Orange. La Société Réseauxcom accepte de nous rembourser cette somme. Le Conseil Municipal doit donner son avis pour percevoir cette somme.

**Vote Pour : 14**

## **Taxe d'Aménagement**

Comme chaque année les services de l'Etat sollicitent les communes afin de connaître leur position sur le taux d'imposition. La Commune de Lalleu a un taux actuel de 2% celui qui avait été voté pour l'ensemble de la Communauté de Communes. Après discussion, le Conseil Municipal décide de maintenir pour la prochaine année, **à l'unanimité** le taux de la taxe d'aménagement à 2%.

## **Décision modificative**

La Commune a acheté 2 douchettes pour l'École. Ce ne sont pas des petites douches, elles vont permettre aux ATSEM d'enregistrer l'arrivée et le départ des enfants venant à la garderie. Il en est de même pour la cantine.

Il est donc nécessaire de passer une modification comptable soit :

compte comptable 2158 -1 200,00€

compte comptable 2051 +1 200,00€

**Vote Pour : 14**

## **Règlement modificatif de la Salle Polyvalente**

Afin d'intégrer la création du PASS SANITAIRE et les contraintes que cela impose lors de la location, le Conseil Municipal décide d'ajouter un avenant au règlement actuel de la salle polyvalente, stipulant que la responsabilité du contrôle des personnes entrant dans la salle est du ressort du responsable et que la Commune ne peut en aucun cas être tenue responsable.

**Vote Pour : 14**

## **Divers**

Présentation de la première esquisse proposée par un lotisseur du projet de lotissement à la Clémentière.

Versement de Certificat d'Énergie pour 554,95€ suite au changement de système de chauffage à la salle des fêtes. Accord pour le versement de subvention par la Préfecture pour l'isolation du plafond de la salle des fêtes pour un montant maximum de 10 263,71€ soit 60% de la facture hors taxe. Et d'un accord de principe quant aux travaux de l'école pour le changement des sols en juillet 2022 pour un montant de 5 000€ et de 6 500€ par la Communauté de Communes.